

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 MARS 1923

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur divers budgets de l'exercice 1923.

(Voir les n<sup>os</sup> 216, 222 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 21 mars 1923.)

Présents : MM. DE BAST, président; SERRUYS, VAN CAUWENBERGH, VAN OVERBERGH et baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le vote de crédits provisoires est toujours chose regrettable et s'il est difficile pour ne pas dire, quasi impossible, de les éviter complètement, avec un budget dont le point de départ est le 1<sup>er</sup> janvier, il n'est pas douteux qu'en présence de la bonne volonté et de la rigoureuse observance de nos lois organiques montrées par le Gouvernement, qui a déposé en temps voulu les budgets avec un empressement louable, on eut pu éviter ce quatrième douzième provisoire.

Du reste, le Sénat a terminé et bien en temps la discussion de tous les budgets qui lui ont été soumis en premier lieu et si, comme il devrait être entendu, les différents budgets se discutant tour à tour chaque année devant l'une ou l'autre assemblée, l'assemblée saisie en second lieu n'en faisait qu'une étude succincte qui pour beaucoup ne sont que prétexte à palabres électorales, les débats du Parlement en seraient d'autant moins prolongés pour le plus grand bien du pays.

En présence de la lenteur apportée par la Chambre dans la discussion et le vote des budgets, qui devraient passer avant tout autre objet n'ayant pas une importance capitale pour la nation, la prétention contre laquelle votre Commission s'est élevée dernièrement au nom de la Constitution et par respect pour les prérogatives du Sénat, de voir discuter les budgets en premier lieu par la Chambre comme par le passé, apparaît comme d'autant plus déplacée et plus inopportune.

Qu'il soit permis, à votre Commission des Finances, Madame et Messieurs, d'exprimer le regret, alors que tout l'avenir de la Belgique dépend de notre situation financière, qu'une question aussi primordiale, aussi angoissante que tout ce qui touche à notre trésor national passionne beaucoup moins le Parlement que tant de problèmes politiques de moindre importance.

Pour le projet de crédits provisoires jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1923, votre Commission des Finances, par cinq voix présentes, ne peut que vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
B<sup>on</sup> DE MÉVIUS.

*Le Président,*  
CAMILLE DE BAST.